



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

constructions universitaires

Question écrite n° 9007

Texte de la question

Mme Nathalie Gautier attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur l'état de vétusté de la cité universitaire d'Antony. Ouverte en 1952, cette cité U de 2 400 places au sud de Paris n'a jamais été rénovée. Les étudiants doivent supporter de vivre dans un espace fortement dégradé (murs fissurés, sanitaires fatigués, vitres cassées, éviers moisis, cafards...), triste et bruyant. La liste des réparations est interminable et les jeunes ne rêvent que de quitter ces lieux. Elle lui demande quelles mesures il compte prendre pour que les résidents de cet ensemble retrouvent des conditions de vie normales et décentes.

Texte de la réponse

Le centre régional des oeuvres universitaires et scolaires (CROUS) de Versailles et la mairie d'Antony envisagent une restructuration globale du quartier dans lequel est située la cité universitaire d'Antony. Des études sont actuellement en cours pour déterminer la faisabilité de ce projet, qui intégrerait la rénovation de la totalité de la résidence universitaire.

Données clés

Auteur : [Mme Nathalie Gautier](#)

Circonscription : Rhône (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9007

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 décembre 2002, page 4911

Réponse publiée le : 18 mai 2004, page 3648